

Sommaire

➤ Edito	1
➤ Fête des voisins	1
➤ Mobilité douce	2
➤ Le centre sportif	3
➤ L'éclairage des chemins	3
➤ Les Balades de BdA	4

Agenda

17 mai

Journée du soleil

27 mai

Fête des voisins

11 juin

Inauguration
Centre sportif

28 juin

Promotions

1^{er} août

Fête national (à Genthod)

18 septembre

Vide grenier (Bellevistes)

**Assistez aux séances
du Conseil municipal:
elles sont publiques !**

les 13 et 27 mai

à 20h30 à la

salle du conseil

Commune, voisinage et vie sociale

Avec l'arrivée des beaux jours, les habitants de Bellevue commencent à nouveau à sortir et à se rencontrer dans les nombreux espaces que leur offre la commune. Les chemins piétonniers, parcs de jeux, et autres espaces verts autour des habitations offrent en effet de nombreuses possibilités aux personnes qui souhaitent entrer en contact avec leurs voisins. Ces espaces vont encore être enrichis prochainement par la construction d'un centre sportif, d'une aire de jeu pour enfants à la Roselière et d'une plage.

On aurait pu croire que l'augmentation de la population mise en parallèle avec celle des espaces de rencontre allait dynamiser la vie sociale et culturelle de la commune. Or, nous constatons que ce fonctionnement n'est pas aussi automatique.

Bien sûr, les autorités communales ont le souci d'aménager un cadre favorisant les échanges entre habitants. BdA s'engage d'ailleurs régulièrement afin que ce cadre soit sans cesse amélioré et que la commune soit dotée d'un budget culturel adéquat. En revanche, ce sont les habitants qui, par leur présence lors des fêtes et événements, ainsi que par l'appropriation des lieux qui leur sont dédiés, récompensent le travail des élu-e-s, des sociétés, des bénévoles et par là-même les incitent à s'investir encore et toujours pour le maintien et le développement d'une commune à visage humain. Nous tenons donc à rappeler à nos lecteurs la contribution qu'ils peuvent apporter à la qualité de vie dans la commune en prenant simplement part aux festivités proposées.

BdA vous rappelle ainsi les prochaines manifestations notées dans l'Agenda ci-contre et dont les dates sont à cocher sur votre agenda: Nous espérons que vous aurez à cœur, par votre présence, d'encourager les organisateurs à persévérer, assurant ainsi le succès et la pérennité de ces événements.

■ Raphaël Petite



Bellevue d'Avenir vous invite à la fête des voisins

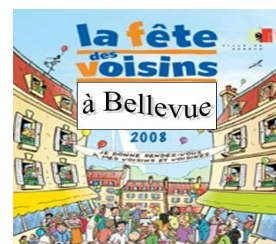
Venez partager un moment convivial entre voisins et voisines, l'occasion de faire connaissance, de développer la solidarité.

Nous vous proposons de nous retrouver autour d'un verre

Mardi 27 mai dès 18 h00

au chemin de la Roselière, vers le giratoire des Tuileries.

Chacun apportant sa contribution en boissons ou grignotages



Mobilité: douceur sans heurts

Se promener à pied plutôt qu'en voiture resserre les liens de voisinage.

On peut le vérifier tous les jours à Bellevue: il suffit de regarder les promeneurs de chiens qui discutent lorsqu'ils croisent un autre maître de « toutou » ou d'écouter les enfants et les parents papoter lorsqu'ils se déplacent en pédibus. Le conducteur de voiture ne peut pas, quant à lui, s'arrêter chaque fois qu'il rencontre un ami ou un voisin. Échanger quelques mots est impossible lorsque l'on est enfermé dans sa tôle.

La mobilité douce, à pied ou à vélo, a donc non seulement l'avantage de protéger l'environnement et la santé de celui qui la pratique, mais contribue aussi à rapprocher les habitants d'une commune ou d'un quartier. Bien entendu, des cheminements accessibles, sûrs et confortables sont nécessaires.

Un guide récent destiné aux collectivités publiques* signale en 10 fiches des mesures à mettre en œuvre pour favoriser la mobilité douce dans de bonnes conditions. Bien que la commune de Bellevue ait consenti de gros efforts depuis de nombreuses années pour réaliser un réseau de chemins, lesquels aujourd'hui, permettent de se déplacer beaucoup plus agréablement qu'il y a 20 ans.

Néanmoins, BdA a repéré quelques endroits dans la commune où un effort pourrait encore être effectué afin d'encourager la population à cheminer plutôt qu'à conduire lorsqu'elle se déplace dans les environs.



En voici quelques exemples:

♣ **le passage à piétons** pour traverser la route de Collex en amont de la gare Genthod-Bellevue présente un danger, par son emplacement trop près du virage. Il conviendrait de le déplacer de quelques mètres vers l'amont.

♣ **le chemin des Mollies**, étroit, sinueux et de visibilité réduite, est de plus en plus utilisé comme aire de stationnement. Parallèlement, la

fréquentation piétonnière a augmenté avec la venue de nouveaux habitants du haut de la commune. Le stationnement devrait y être interdit.

♣ **le trottoir et la piste cyclable devant les immeubles de la route de Lausanne** sont souvent encombrés par des véhicules, obligeants piétons, cyclistes et poussettes à se lancer sur la route. Des obstacles sont nécessaires pour empêcher de tels stationnements sauvages.

♣ **Le haut de la route de Collex** jusqu'à Collex-Bossy devrait disposer d'un cheminement et d'un passage piéton et **la route de Valavran** d'une piste cyclable.

♣ **Enfin et surtout**, Bellevue doit à tout prix relier Ferney, par la route de Colovrex, à l'aménagement cyclable que les communes de Chambésy et le Grand-Saconnex ont réalisé.

Parce que les voies sont parfois communales, parfois cantonales, parce que les communes n'ont trop souvent qu'une vision territoriale, il est bon d'avoir un regard plus large; c'est le mandat qui sera prochainement confié au conseil municipal de Bellevue en complément du plan directeur communal.

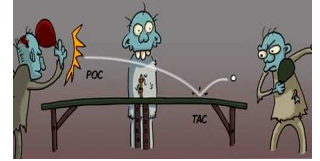
■ **Bridget Dommen et Thomas Vetterli**

*Un espace pour tous: guide pour une planification cohérente, publié par equiterre, 2007 info.ge@equiterre.ch

Centre sportif cherche jeunes

Le 21 février dernier, c'était la fête du bouquet de chantier du nouveau centre sportif de la Vigne Blanche, l'occasion de découvrir les magnifiques installations, dotés de panneaux solaires, d'une isolation efficace et d'un système de ventilation avec récupération de chaleur, s'inscrivant parfaitement dans la lignée de l'Agenda 21.

A l'extérieur, il y aura un terrain multisports, une aire de beach-volley, une place de jeux avec tables de ping-pong et un local de pétanque. Au rez-de-chaussée du bâtiment principal, une buvette permettra de restaurer les sportifs, et un centre de jeunes ouvrira ses portes au sous-sol. Un animateur hors murs coordonnera les activités destinées aux adolescents de la commune et des environs.



Dès à présent, on cherche des jeunes volontaires pour donner vie à ce nouveau lieu de rencontres. Le succès du centre dépendra beaucoup de l'engagement et la participation d'un nombre maximum de personnes. Comme le cadre de fonctionnement du centre sportif est en phase d'élaboration, toutes les idées et suggestions sont les bienvenues. A l'instar des parlements de jeunes de Versoix et de Meyrin, c'est une chance pour nos cadets de s'organiser et faire connaître leurs aspirations et revendications.

Aux jeunes personnes motivées: veuillez prendre contact avec le groupement intercommunal de la Vigne Blanche aux mairies de Genthod et de Bellevue. Vous pouvez également me contacter personnellement au (022)774 45 04.

■ Yai Kestin

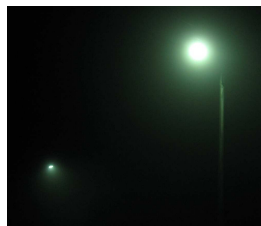
L'éclairage des chemins piétonniers

L'éclairage du chemin de la Glaise est égal à la consommation d'électricité de 3 familles !

Ce chemin fait environ 1'150 mètres et est pourvu de 37 lampadaires qui sont munis de lampes à décharge de 70 Watts. Quand on sait que ce chemin est illuminé toutes les nuits de l'année, soit en moyenne 4'200 heures, cela représente une consommation de 10'878 kW/h. La consommation moyenne d'électricité domestique d'un ménage est estimée entre 3'000 et 3'500 kWh d'électricité par année.

Quand on demande pour quelle raison on éclaire ainsi ce type de chemin, on nous répond que c'est une question de sécurité! Il est vrai que la pénombre n'engage personne à se promener.

On peut aussi s'étonner du nombre de lampadaires. C'est à cause du point noir entre 2 candélabres (la zone la plus sombre). Ce point noir dépend du type de luminaire, de sa hauteur et du choix de la lampe.

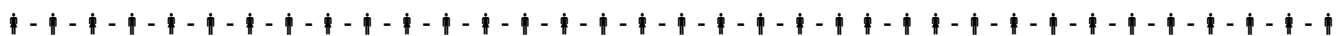


L'éclairage public est géré par les SIG, et ce sont également eux qui fournissent l'électricité. Ils n'ont donc aucun intérêt à essayer de remplacer les lampes par des lampes de nouvelles technologies (comme par exemple les lampes à induction) qui consomment le même courant que les lampes à économie d'énergie.

Si on refait le calcul avec une lampe à économie d'énergie qui ne consomme que 13 Watts, la consommation moyenne des 37 lampes pendant une année, soit 4'200 heures, ne sera que de 2'020 kW/h, ce qui ne représente même pas la consommation domestique d'une famille pendant une année!

Il serait également possible d'utiliser un interrupteur crépusculaire et non la télécommande centralisée des SIG car tous les chemins n'ont pas la même situation géographique.

■ Gérard Margueron



Bienvenue aux jumeaux Kestin

BdA est heureux de vous annoncer la naissance d'Alona et Ben KESTIN. Toutes nos félicitations à nos membres Yair et Isabel.

